

tres, savoir, cinquante livres par tête pour les Maîtres d'Hôtel, pour chaque Valet de chambre & pour le premier Domestique d'office & de cuisine, dans toutes les Villes & Fauxbourgs des Villes de notre Royaume. Vingt livres par tête dans la Ville & les Fauxbourgs de Paris, & dans la Ville de Versailles, & douze livres dans les Villes & Fauxbourgs des Villes de Province, pour les Valets, Portiers, Porteurs, Cochers, Postillons, Palefreniers & autres Domestiques mâles quelconques, & les quatre sols pour livre en-fus.

IV. Voulons qu'à commencer du premier Janvier prochain, il soit levé annuellement dans toutes les Villes & Fauxbourgs des Villes de notre Royaume, vingt livres par chaque cheval de selle, de carosse, de chaise & autres appartenans aux particuliers domiciliés dans lesdites Villes & Fauxbourgs, & les quatre sols pour livre en-fus. N'entendons comprendre dans le présent article les chevaux des troupes, ceux des Académies, des Marchands de chevaux, des Postes & Messageries des Provinces, ceux de charrettes à louer pour l'usage du Public, ni ceux destinés à l'exploitation des Fermes, si aucuns y a, dans les Fauxbourgs desdites Villes.

V. Voulons que pour jouir du droit de tenir boutique ouverte, avoir enseigne, bouchon, ou apposer des écriteaux, il soit payé annuellement, à compter du premier Octobre prochain; savoir vingt livres dans la Ville & les Fauxbourgs de Paris; dix livres dans les Villes & Fauxbourgs où il y a Parlement, Présidial ou Baillage Royal, & cinquante sols dans les autres Villes, Bourgs & Villages, avec les quatre sols pour livre dudit droit.

VI. Voulons qu'à commencer du premier Octobre prochain, il soit perçu à notre profit, en-fus des droits actuels; savoir dix pour cent à l'entrée du Royaume sur toutes les étoffes étrangères & sur les fourrures, autres que les peaux de castor, de lievre & de lapin, en ce qui ne sera pas contraire aux Traités avec aucune des Puissances de l'Europe; vingt livres à la sortie des entrepôts pour l'intérieur du Royaume par quintal de café de Moka, quinze livres par quintal de café de Bourbon, & dix livres par quintal de café des Isles, & les quatre sols

pour